



## frais d'avocat melé a la saisie du jex

Par **Meamoi**, le **15/02/2023** à **17:49**

Bonjour,

Suite à une saisie attribution abusive qui a nécessité la reprise d'un avocat au Jex, la partie adverse a été condamnée pour:

-condamne in solidum à verser 200€ en dommages et intérêts

condamne in solidum -condamne in solidum à verser 1 200€ au titre des frais irrépétibles

**-condamne in solidum aux entiers dépens**

**Or j'ai réglé mon avocat pour 800+160de TVA et 158.31 de frais d'huissier et mon avocat me dit que les 800+160 ne sont pas pris en compte à la charge des "perdants**

**Je ne comprends pas cette situation avec ce terme du jugement condamné aux entier dépens.**

**Très préoccupée et avocat ne m'explique rien.**

**Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer**

Par **P.M.**, le **15/02/2023** à **17:58**

Bonjour,

Il aurait fallu que la partie adverse soit condamnée à une indemnité au titre de l'[art. 700 du Code de Procédure Civile](#) pour que vous récupériez au moins une partie des honoraires de votre avocat...

En revanche les frais d'Huissier devraient être récupérable dans les dépens...